

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** *Saniclean fresh*
- **Utilisation de la substance / de la préparation:** Détergent sanitaire
- **Producteur/fournisseur :**
RALLOPACK AG
Diebold Schilling-Str. 23A
2544 Bettlach
- **Service chargé des renseignements :** Informations, Tel. 032 645 24 74
- **Renseignements en cas d'urgence :**
Centre Suisse d'Information Toxicologique, Zürich
Tel. 044 251 51 51 www.toxi.ch

Tel. 032 645 24 74
Fax 032 645 12 36
info@rallopack.ch

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 No CEE : 603-117-00-0	2-Propanol ☒ Xi, ☒ F; R 11-36-67	2,5-10%
CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1	Acide citrique ☒ Xi; R 36	2,5-10%
CAS: 85711-69-9 EINECS: 288-330-3	Acide sulfonique, C13-17-sec-alkyl-, sels de sodium ☒ Xi; R 38-41	< 2,5%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	< 2,5%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** néant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:** néant

4 Premiers secours

- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après contact avec la peau :**
Laver avec plus de l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Demander immédiatement conseil à un médecin.

CHF

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Saniclean fresh

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** néant
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Oxydes phosphorés (par exemple : P205)
Oxydes de soufre (SOx)
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloignées les sources d'incendie.
Ne pas respirer les vapeurs.
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Éviter le dégagement d'aérosols.
Ne pas respirer l'aérosol.
Éviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.
Observez valeurs sécurité (VME).
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Tenir à l'abri de la chaleur.
Un produit brûlant développe des vapeurs combustibles.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stockage conformément aux prescriptions légales.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Saniclean fresh

(suite de la page 2)

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

67-63-0 2-Propanol

VME ()	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm B, C
--------	---

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VME ()	Valeur momentanée: 300 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 300 mg/m ³ , 50 ppm
--------	--

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
Eviter tout contact avec les yeux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Protection préventive de la peau par un onguent.
- **Protection respiratoire :**
Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
Respecter des limites d'exposition.
- **Protection des mains :**
Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	rouge

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Saniclean fresh

(suite de la page 3)

Odeur :	caractéristique
· Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé
· Point d'éclair :	> 61°C
· Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Densité à 20°C:	1,012 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
· pH à 20°C:	~3

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Évitez coups, chaleur, étincelles et chargements électrostatique.
- **Substances à éviter :** Agents d'oxydation
- **Réactions dangereuses**
Les emballages en fût métallique vides et non nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles
Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation.
- **Produits de décomposition dangereux :**
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes phosphorés (par exemple : P205)
Oxydes de soufre (SOx)

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Irritation faible
Contact continue et/ou répétée de la peau peut provoquer irritation.
- **des yeux :** Faible effet d'irritation
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Indications générales :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

CHF

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Saniclean fresh

(suite de la page 4)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**
Le code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau

14 Informations relatives au transport

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · Transport par terre ADR/RID et (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier): · Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): - |
| <ul style="list-style-type: none"> · Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) : · Classe IMDG/GGVmer : - |
| <ul style="list-style-type: none"> · Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR : · Classe ICAO/IATA : - |

· **Indications complémentaires de transport :** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
No OFSP T: 106246
Classe de toxicité CH: --

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes:**
Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et NE représente(nt) PAS la classification de la préparation.